

## Inspection Circonscription de Montluçon 1

Les fonctions et les missions de conseiller pédagogique de circonscription sont définies dans la note de service n°96-107 du 18 avril 1996.

Le CAFIPEMF est requis, de préférence option EPS. Si le candidat retenu n'est pas titulaire du CAFIPEMF, il s'engagera à le préparer et à se présenter aux épreuves.

### **1. LE CADRE DE LA CIRCONSCRIPTION :**

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation, des temps de formation se déroulant le soir ou le mercredi. Il participe à la régulation de la circonscription et, dans ce cadre, il est amené à évaluer son action avec l'IAEN. La circonscription de Montluçon 1 comporte une zone géographique étendue, à la fois rurale (de Meaulne au nord jusqu'à Marcillat en Combraille au sud) et urbaine avec notamment les 2 secteurs en programme ECLAIR et un Réseau de Réussite Scolaire.

### **2. LES MISSIONS DU CPC :**

Le CPC assure ses missions au sein de la circonscription mais également dans le cadre de tâches déterminées par les équipes départementales. Pour le poste vacant, il s'agira principalement des équipes départementales EPS et Sciences.

Il seconde l'IAEN dans la mise en oeuvre des priorités ministérielles et départementales en liaison avec les partenaires et à différents niveaux :

#### **1. Formation**

- suivi des professeurs des écoles débutants
- aide et conseil aux enseignants par des suivis individuels ou rencontres d'équipes.
- intervention en formation continue (stages départementaux, stages de circonscription, animations pédagogiques)
- participation à différents jurys d'examens.

#### **2. Animation et production**

- soutien à la mise en œuvre des projets d'école, des activités nouvelles ou innovantes
- aide à l'organisation de rencontres inter-classes et inter-écoles
- élaboration de documents pédagogiques
- conduite et animation de groupes de travail thématiques

#### **3. Gestion**

- suivi de projets d'écoles
- agrément des intervenants extérieurs
- organisation des plannings des installations sportives
- suivi et contrôle administratif des sorties scolaires et de la sécurité dans les écoles (ACMO)
- suivi des dossiers thématiques

### **Compétences**

Sont recherchées :

- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative.
- Des capacités d'organisation et de gestion en raison de la diversité des missions.
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IAEN, avec les autres conseillers pédagogiques, avec le coordonnateur des programmes ECLAIR et du Réseau de Réussite Scolaire, avec les principaux de collège, avec les équipes d'écoles, avec les partenaires institutionnels et associatifs).
- La disponibilité